



Le **SCOT**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DU PAYS DE BREST

Écrivons l'avenir de notre territoire !

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
Septembre 2016

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN





Pour un développement équilibré du Pays de Brest et de la Bretagne

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest est un document qui permet de traduire un projet de territoire en termes d'organisation de l'espace et d'équilibre entre les activités. C'est ainsi qu'il privilégie des espaces destinés à l'agriculture, à l'habitat, au commerce, aux activités de production dans un souci de cohérence avec les modalités de déplacement et de préservation du littoral et de l'environnement.

Après un premier SCoT approuvé en 2011, une révision s'est avérée nécessaire pour répondre notamment aux nouvelles lois « Grenelle » et ALUR.

La coopération étroite entre élus du Pays de Brest depuis 15 ans constitue une vraie force pour répondre aux défis qui nous attendent. Six défis principaux ont été identifiés : l'emploi, le maintien de la qualité du cadre de vie, la préservation du foncier agricole, la transition écologique et énergétique, le développement équilibré du Pays de Brest et les coopérations avec nos voisins.

Conscients de notre déficit d'attractivité qui se traduit par une croissance démographique qui ralentit, le principal enjeu identifié est de construire la future croissance par l'arrivée d'actifs.

Pour cela, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) propose trois orientations stratégiques :

- Renforcer la performance économique du Pays de Brest
- Valoriser la qualité du cadre de vie, facteur d'attractivité
- Maintenir les grands équilibres du territoire

Si la révision du SCoT associe largement et régulièrement les élus du Pays de Brest ainsi que le conseil de développement et les personnes publiques associées, il nous semble également essentiel de proposer aux habitants de participer aux travaux visant à réviser notre SCoT. C'est l'objet des réunions publiques et des outils mis à disposition tel que notre site internet www.pays-de-brest.fr.

François CUIILLANDRE

Président du pôle métropolitain du Pays de Brest



TERRITOIRE DU PAYS DE BREST

SOMMAIRE

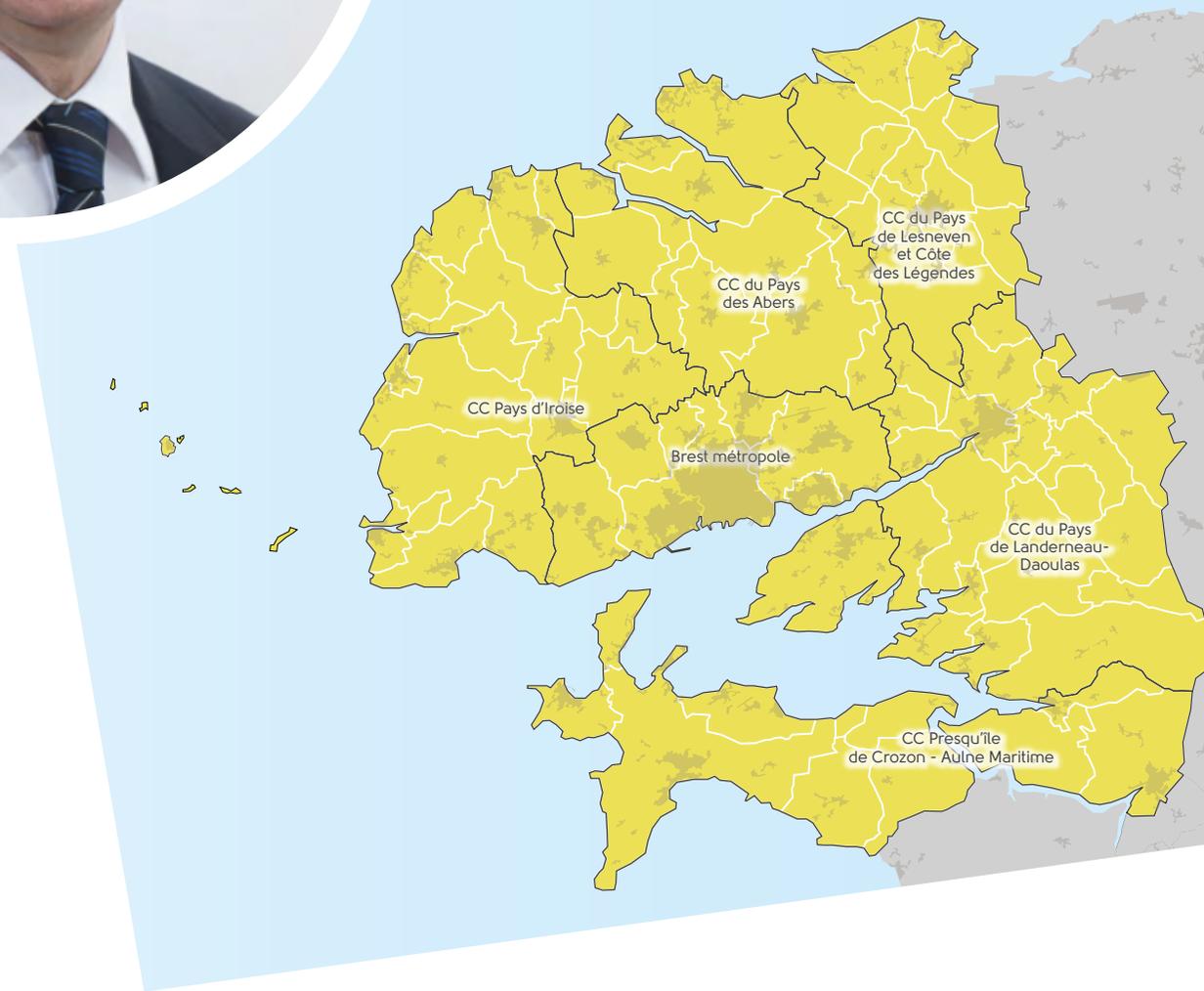
- LE PAYS DE BREST, UN ESPACE DE VIE COHÉRENT
- LE PAYS DE BREST, C'EST AUSSI...
- LE SCoT, UN DOCUMENT D'URBANISME
- UN SCoT, EN RÉVISION DEPUIS DÉCEMBRE 2014

4
5
6
7

.....
LE CONTENU DU PADD

- RENFORCER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS DE BREST
- VALORISER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ
- MAINTENIR LES GRANDS ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

8 à 11
12 à 15
16 à 19





Le Pays de Brest, un espace de vie cohérent

Le Pays de Brest rassemble au 1^{er} janvier 2017, Brest métropole et cinq communautés de communes : Pays d'Iroise, Pays des Abers, Pays de Lesneven-Côte des Légendes, Pays de Landerneau-Daoulas et Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime. Avec près de 400 000 habitants, il forme un véritable bassin de vie et d'emploi dynamique dans des domaines aussi variés que les sciences et technologies de la mer, l'agriculture et l'agro-alimentaire, le tourisme... Le Pays de Brest contribue au développement équilibré entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne. Le Pays de Brest est aussi riche de son patrimoine naturel, paysager, architectural, de sa vitalité culturelle et associative et de ses services de proximité à la population. Il bénéficie d'une grande diversité de territoires urbains, terrestres, littoraux et maritimes...



88
communes



6
communautés



1 675
km²



392 000
habitants



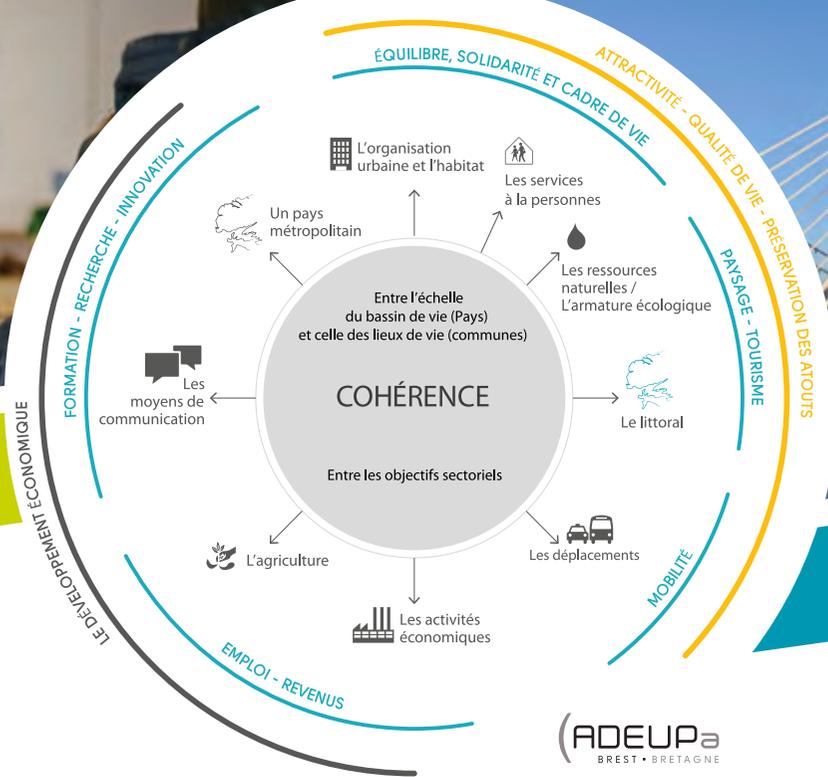


Le Pays de Brest, c'est aussi :

- Des fonctions et des activités qui rayonnent à l'échelle internationale : marine, université et recherche, agro-alimentaire.
- Une croissance démographique continue (0,34 % en 1999 et 2012) mais qui a tendance à ralentir.
- Un territoire péninsulaire bénéficiant d'une bonne desserte aéroportuaire, routière, portuaire et ferrée.
- Une production de logements qui doit évoluer pour apporter une réponse adaptée aux besoins des années à venir.
- Des filières socles de l'économie qui sont affectées par de profondes mutations.
- Un pays agricole et littoral, avec une façade maritime de 600 km.
- Une faible part de surfaces disponibles dans les espaces économiques.
- Une mobilité interne au Pays de Brest qui reste dominée par la voiture individuelle.
- Une prise de conscience grandissante de l'importance de la transition énergétique et écologique dans l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire.
- Un développement urbain qui met les espaces agricoles sous pression : 135 ha de surfaces agro-naturelles ont été consommées par an entre 2005 et 2015 (70 % par l'habitat, 20 % pour l'économie et 10 % pour les parcs, les loisirs et le caravanage).
- Un bon maillage en équipements de proximité.



Le SCoT, un document d'urbanisme



(ADEUPa
BREST • BRETAGNE

À QUOI IL SERT ?

Le SCoT est un document qui permet d'organiser et de mettre en cohérence le développement et l'urbanisation à l'horizon de 15/20 ans de l'ensemble du territoire du Pays de Brest. Il recherche un équilibre entre développement économique, cohésion sociale, respect de l'environnement tout en s'appuyant sur les complémentarités entre les différents territoires. Son contenu précis est défini par le Code de l'urbanisme. Il organise le développement du territoire dans les domaines de l'aménagement (économie, environnement, déplacements, énergie, habitat...). Il guide l'élaboration des documents d'urbanisme locaux et plus particulièrement les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) dans les prochaines années.

QUI EST LE PILOTE DU SCoT ?

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est le maître d'ouvrage du SCoT. Il réunit les six intercommunalités du Pays de Brest représentées au sein du bureau et du comité syndical. Un comité de pilotage, assisté de l'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), élabore des propositions soumises aux élus des intercommunalités et du pôle métropolitain. Le pôle métropolitain est chargé de la mise en œuvre du document et du partenariat avec les collectivités locales.

QUEL EST LE CONTENU DU SCoT ?

Le rapport de présentation propose un diagnostic du territoire ainsi qu'un état initial de l'environnement. Il comprend également une évaluation environnementale du projet. Le diagnostic et les enjeux qui en découlent permettent aux élus de travailler sur le projet d'aménagement et de développement durables.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) répond à la question « que va-t-on faire », il exprime le projet des élus du territoire.

Les orientations qui le constituent seront déclinées plus précisément dans le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** et formeront le cadre de référence de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.





Un SCoT en révision depuis décembre 2014

Les élus des intercommunalités du Pays de Brest, convaincus de la cohérence de ce bassin de vie, d'emploi, ont décidé en 2004 d'élaborer un SCoT à cette échelle. Le SCoT du pays de Brest a été approuvé le 13 septembre 2011 (www.pays-de-brest.fr). Il constituait le premier exercice de planification sur le territoire du Pays de Brest. Au regard de l'évolution du contexte, du cadre légal qui a évolué (Lois « Grenelle » et ALUR) et du bilan fait de l'application du SCoT au terme de trois années de mise en œuvre, il est apparu nécessaire et opportun d'engager une procédure de révision fin 2014.

Réviser le SCoT du Pays de Brest, c'est l'opportunité d'adapter le projet de territoire pour faire face aux mutations écologiques, économiques et sociales actuelles et à venir en prenant en compte la diversité du territoire du Pays de Brest tout en confortant la dynamique métropolitaine au sein de l'espace régional.

QUI SONT LES ACTEURS DE LA RÉVISION DU SCoT ?

Le SCoT est un document politique qui résulte d'une phase importante de concertation. Les principaux acteurs sont les élus du Pays de Brest, le conseil de développement, les chambres consulaires, les associations, les représentants de l'Etat et les habitants.

La co-construction avec les élus tout au long de la procédure de révision est essentielle. A l'échelle des communautés de communes du Pays de Brest, des présentations-débats marquent les moments clés de l'élaboration en associant étroitement les élus des communes. Des rencontres réunissant tous les acteurs du Pays de Brest tels que les « Rendez-vous du SCoT » permettent de construire et de maintenir la cohérence du projet.

Deux phases de réunions publiques associent plus particulièrement les habitants. Ils ont également la possibilité de télécharger les documents sur le site internet du Pays de Brest : www.pays-de-brest.fr.



2014

Prescription de la révision du SCoT le 17 décembre 2014

2015

Un diagnostic et des objectifs partagés par thématique

2016

Elaboration des orientations du PADD du SCoT

• 1^{ère} étape de concertation avec les réunions publiques en septembre.

2017

Elaboration du DOO et finalisation du document

• 2^{ème} étape de concertation (réunions publiques et exposition)
• Enquête publique
• Approbation du document



Renforcer la performance économique du Pays de Brest

➔ POURSUIVRE L'OUVERTURE SUR L'EUROPE ET SUR LE MONDE

Conforter la compétitivité par une complète accessibilité et ouverture sur le monde :

- ➔ En préservant le potentiel de développement et l'adaptation des équipements aéroportuaires et portuaires ;
- ➔ En accueillant la LGV et en modernisant la liaison ferrée Brest-Quimper ;
- ➔ En inscrivant Brest dans le réseau de fret ferroviaire ;
- ➔ En renforçant l'offre logistique, maillon essentiel du développement économique ;
- ➔ En poursuivant le déploiement du très haut débit et des équipements de pointe dans le domaine du numérique.

➔ CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI

RENFORCER LE CARACTÈRE MARITIME DU TERRITOIRE.

Une gestion équilibrée du littoral est recherchée entre les différentes activités et usages pour favoriser le développement de l'économie maritime. L'accueil et l'évolution des activités économiques littorales doivent être mieux organisés de façon à optimiser l'utilisation des ressources foncières :

- ➔ Réserver en priorité, à terre comme en mer, des espaces aux activités qui nécessitent expressément la proximité des ressources qu'elles exploitent ;
- ➔ Valoriser les ports et soutenir leur niveau d'équipements (ports de pêche, ports de plaisance et centres nautiques, ports militaires, port de réparation navale, port de commerce) ;
- ➔ Accompagner la requalification ou la reconversion des espaces économiques existants.

SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET CONFORTER SON IMPORTANCE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE.

En tant qu'activité économique, qui se positionne sur des marchés nationaux, européens et mondiaux, l'agriculture doit relever le défi de la compétitivité.

Les évolutions nécessaires au maintien de l'outil agricole sont encouragées par un projet permettant, pour toutes les agricultures, de pérenniser leurs espaces et de soutenir la modernisation et la diversification de leurs activités.



Renforcer la performance économique du Pays de Brest

➔ FAVORISER L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES D'AVENIR ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET DE L'INNOVATION

Pour diversifier le tissu productif, le SCoT accompagne l'émergence et la structuration des filières d'avenir (créativité numérique, éco-activités et santé) :

- ➔ Conforter et développer l'enseignement supérieur en favorisant le développement des fonctions scientifiques et techniques d'excellence ;
- ➔ Accompagner l'émergence de l'économie circulaire et favoriser la mise en commun des ressources et des équipements.



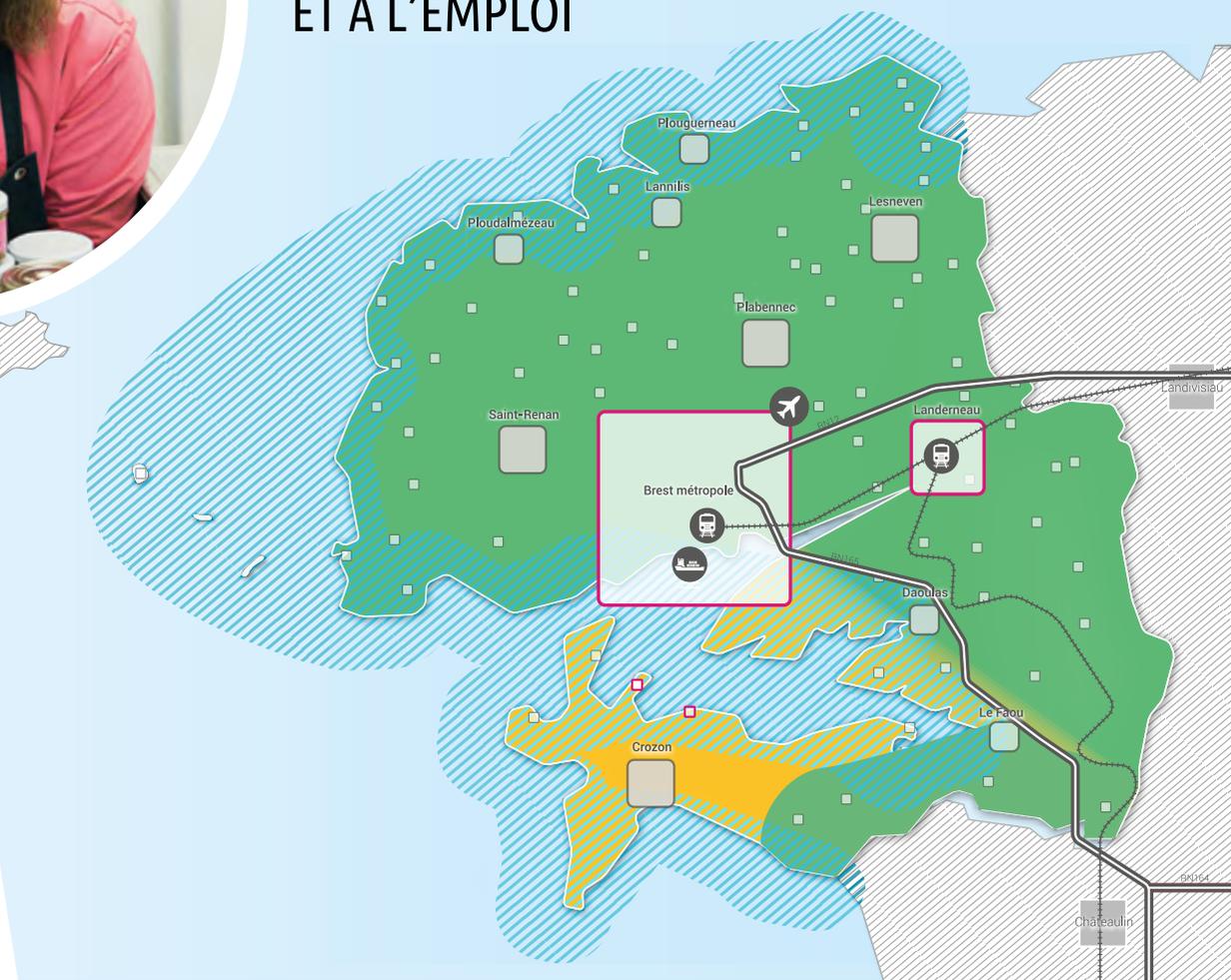
RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Pour accompagner le développement économique à long terme, il est nécessaire de garantir aux entreprises les meilleures conditions de développement, tant en matière de services qu'en matière d'infrastructures ou de disponibilité foncière.

- ➔ Permettre aux entreprises de disposer en permanence d'une offre en foncier économique diversifiée et attractive ;
- ➔ Identifier et prioriser les espaces où seront développées les différentes activités économiques ;
- ➔ Améliorer la qualité urbaine, paysagère et environnementale des zones d'activité.



CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI



Valoriser :

-  L'interface terre/mer
-  Les fonctions métropolitaines
-  Le commerce, les services et les activités artisanales
-  L'économie agricole
-  L'espace agro-naturel
-  Les infrastructures de transport au service du développement économique



SOURCE
 Fonds de carte : GEOFLA® - ©IGN -Paris - 2009
 SRC : RGF93 Lambert93
 Projection : Lambert conformal conic
 Date de création : 5 Juillet 2016 - Réalisation ADEUPa
 Réf. : 201_20160503_TD_01_Activités économiques



Valoriser la qualité du cadre de vie, facteur d'attractivité

➔ PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DU PAYS DE BREST

Les paysages du Pays de Brest constituent un bien commun, vecteur de l'identité et de l'attractivité du territoire. Afin de renforcer la qualité de vie offerte à ses habitants et aux touristes, il s'agit de faciliter la valorisation :

- ➔ Des paysages et des sites emblématiques et encourager le développement des véloroutes et des itinéraires de randonnées ;
- ➔ Des paysages agricoles, maritimes et portuaires ;
- ➔ Du cœur des villes et des villages en tant que paysages urbains, tout en trouvant un équilibre entre préservation, valorisation, transformation et création architecturale ;
- ➔ Des silhouettes urbaines en prenant en considération une double échelle : le grand paysage (ligne d'horizon, ruptures de pente, lignes de crête et perspectives) et la proximité (tissu patrimonial existant, typologie des bourgs, enjeux agricoles...);
- ➔ Des entrées de ville et des paysages d'interfaces (terre-mer, ville-campagne...).

➔ ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DANS L'ESPACE LITTORAL

Le littoral du Pays de Brest, espace sensible, convoité et objet de nombreux conflits d'usage, est un territoire fragile qui doit être développé de manière équilibrée. Les principes de la loi Littoral sont adaptés à l'échelle du Pays de Brest.

Le SCoT devient le cadre de référence dans lequel les documents d'urbanisme locaux devront être élaborés selon de grands principes d'aménagement :

- ➔ Préserver les espaces littoraux en s'appuyant sur le principe d'équilibre et de protection des espaces remarquables, naturels et agricoles ;
- ➔ Décliner les principes de la loi Littoral à l'échelle du Pays de Brest, en tenant compte de ses spécificités ;
- ➔ Conforter les espaces déjà urbanisés.



PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LES REMETTRE EN BON ÉTAT

➔ PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LES REMETTRE EN BON ÉTAT

Le Pays de Brest abrite un patrimoine naturel caractérisé par sa diversité animale et végétale. Les cours d'eau, les zones humides, les milieux littoraux et les coteaux boisés forment un réseau écologique pénétrant jusqu'au cœur de Brest. La préservation et la remise en bon état du réseau des continuités vertes et bleues (des réservoirs de biodiversité comme des corridors écologiques) constituent un enjeu dans un territoire contraint par des coupures liées aux infrastructures et à l'urbanisation.

Pour préserver les continuités écologiques du Pays de Brest, deux orientations majeures ont été identifiées en cohérence avec les enjeux régionaux :

Protéger les espaces au potentiel écologique fort :

- ➔ Protéger les espaces naturels remarquables ;
- ➔ Améliorer la connaissance et préserver les espaces de nature ordinaire ;
- ➔ Préserver la fonctionnalité des têtes de bassins versants.

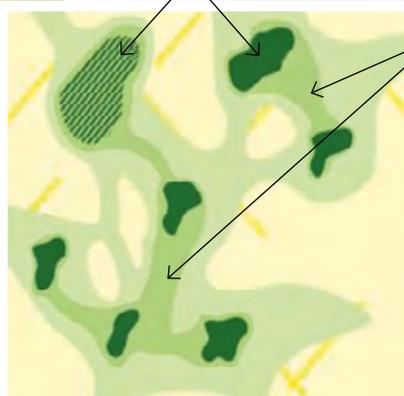
Favoriser les connexions entre les milieux naturels :

- ➔ Maintenir et restaurer le maillage bocager ;
- ➔ Préserver les zones humides et garantir la continuité des cours d'eau ;
- ➔ Traiter les obstacles aux continuités écologiques et renforcer l'armature verte urbaine.

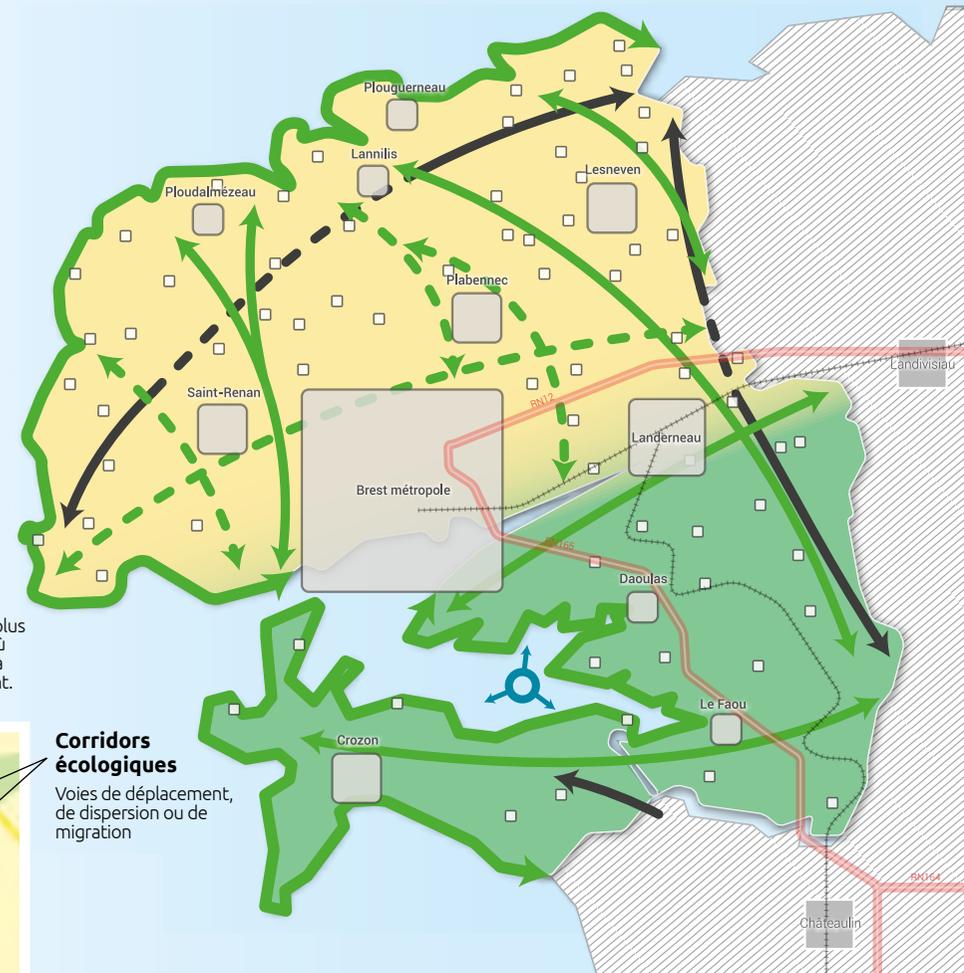


Réservoirs de biodiversité

Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
=
Réservoirs + Corridors



Corridors écologiques

Voies de déplacement, de dispersion ou de migration

- Armature verte urbaine à renforcer
- Corridor écologique à préserver
- Corridor écologique à remettre en bon état
- Territoire de connexions fortes à préserver
- Territoire de connexions à conforter
- Connexions fluvi-marines et littorales
- Zone de moindre pollution lumineuse



SOURCE
Fonds de carte : GEOFLA® - ©IGN -Paris -2009
SRC : RG93 Lambert93
Projection : Lambert conformal conic
Date de création : 5 Juillet 2016 - Réalisation ADEUPA
Réf. : 201_20160517_TD_02_Trame verte et bleue



Valoriser la qualité du cadre de vie, facteur d'attractivité

➔ POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

La mise en œuvre de la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique constituent un défi transversal majeur du projet, qui touche aussi bien l'économie, la cohésion sociale, la qualité de vie, l'organisation urbaine et la préservation des ressources.

L'une des priorités est d'agir sur les principales sources émettrices de gaz à effet de serre en promouvant :

- ➔ Un aménagement de l'espace faisant davantage de place à la ville des proximités ;
- ➔ L'amélioration des performances énergétiques du bâti, des transports et des activités économiques ;

- ➔ Les pratiques agricoles moins émettrices de gaz à effet de serre. Plusieurs actions permettent d'assurer le développement du Pays de Brest de manière durable et ainsi participer à la qualité du cadre de vie des habitants ;
- ➔ Agir pour la préservation de la ressource en eau, en garantissant durablement l'approvisionnement et en participant à la reconquête de la qualité des eaux douces et littorales ;
- ➔ Améliorer la qualité de l'air ;
- ➔ Conforter la gestion performante des déchets ;
- ➔ Préserver les matières premières minérales ;
- ➔ Accorder une vigilance aux risques présents sur le territoire en prévenant l'exposition des populations au bruit et aux risques naturels et technologiques.

➔ PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

La production de logements doit permettre de répondre à l'ambition démographique du Pays de Brest en tenant compte de la poursuite de la baisse du nombre de personnes par ménage (qui est appelée à ralentir) et du nécessaire renouvellement régulier d'une partie du parc de logements existants.

Pour s'adapter aux mutations de la société et à l'évolution des besoins résidentiels, la priorité est mise sur :

- ➔ Une offre en logements adaptée au vieillissement de la population, accessible à tous les revenus et diversifiée.
- Pour renforcer l'attractivité, la qualité urbaine est également une priorité de la politique de l'habitat, il s'agit de :
- ➔ Privilégier la construction de logements à proximité des services, des réseaux et des transports en commun ;
 - ➔ Garantir la qualité de l'espace public ;
 - ➔ Favoriser les politiques d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements public et privé.



ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

Le SCOt entend encourager l'organisation des services à la population (équipements, offre numérique, commerces) à l'échelle des territoires vécus, dans une logique d'optimisation intercommunale ou intercommunautaire.

L'accès aux équipements structurants est optimisé à l'échelle des territoires vécus. C'est le cas, entre autres, des collèges, des médiathèques, des piscines, des salles de spectacle ou des pôles culturels à vocation plus locale, des établissements médicalisés pour personnes âgées, etc.

L'engagement dans la transition numérique doit également se poursuivre afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire. Les objectifs des politiques publiques nationales et régionales sont déclinés à l'échelle du Pays de Brest.



Maintenir les grands équilibres du territoire

➔ PROLONGER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Le projet est bâti sur une volonté d'un renouveau de la dynamique économique du Pays de Brest afin de conforter et amplifier la croissance démographique.

L'hypothèse de croissance de la population retenue est de + 0,45 %/an entre 2015 et 2035, soit une croissance supérieure de + 0,1 % par rapport à celle observée dans le Pays de Brest ces dernières décennies. Elle traduit une véritable ambition dans un contexte où le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès), qui porte la croissance démographique actuelle, est appelé à décroître avec le vieillissement de la population. Pour atteindre cet objectif de croissance démographique, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs d'habitants) doit donc augmenter significativement, posant clairement la question de l'attractivité.

➔ ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT AVEC L'ARMATURE URBAINE POUR DYNAMISER LES CENTRALITÉS

Le Pays de Brest bénéficie d'une organisation spatiale polycentrique : la polarité métropolitaine, le pôle urbain de Landerneau, les pôles structurants, les pôles relais et les pôles locaux pourront être identifiés dans les documents d'urbanisme locaux. Cette organisation doit permettre tout à la fois de préserver l'identité des communes et de proposer à la population un maillage performant d'équipements et de services à l'échelle des intercommunalités.

Le SCoT entend conforter cette armature urbaine par un développement privilégié de l'habitat, des services et des activités adossés aux polarités existantes.

Afin de redynamiser le cœur des communes, limiter la consommation d'espace, diversifier les propositions d'habitat et de proposer des solutions de logement proches des services, des équipements et de la desserte en transport collectif, la priorité est donnée au développement de toutes les centralités.

➔ LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN EN PRIORISANT LES BESOINS FONCIERS

Au même titre que l'eau, le littoral ou l'air, le sol est une ressource qu'il convient de préserver, d'autant plus qu'elle est non renouvelable. Pour le Pays de Brest, la sobriété foncière est un enjeu majeur à différents titres :

- ➔ La préservation de la cohérence et de la viabilité des espaces agricoles qui constituent le support d'un pilier économique majeur du territoire ;
- ➔ La préservation et la mise en valeur des paysages et des continuités écologiques, support de biodiversité et espace de respiration pour les habitants et les touristes ;
- ➔ La lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation excessive des sols.

Ces toutes dernières années, le rythme de consommation de l'espace a connu un ralentissement notable dans le Pays de Brest. Ce ralentissement est à mettre à l'actif d'une gestion plus économe des espaces combinée à une forte réduction de la production de logements.



ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT AVEC L'ARMATURE URBAINE POUR DYNAMISER LES CENTRALITÉS

L'objectif est de continuer à réduire fortement l'empreinte de l'urbanisation nouvelle sur la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Un ensemble de mesures est mis en œuvre afin de limiter l'extension urbaine, parmi lesquelles une priorité donnée au développement des centres-villes et centres-bourgs qui confortera leur dynamisme et leur identité.

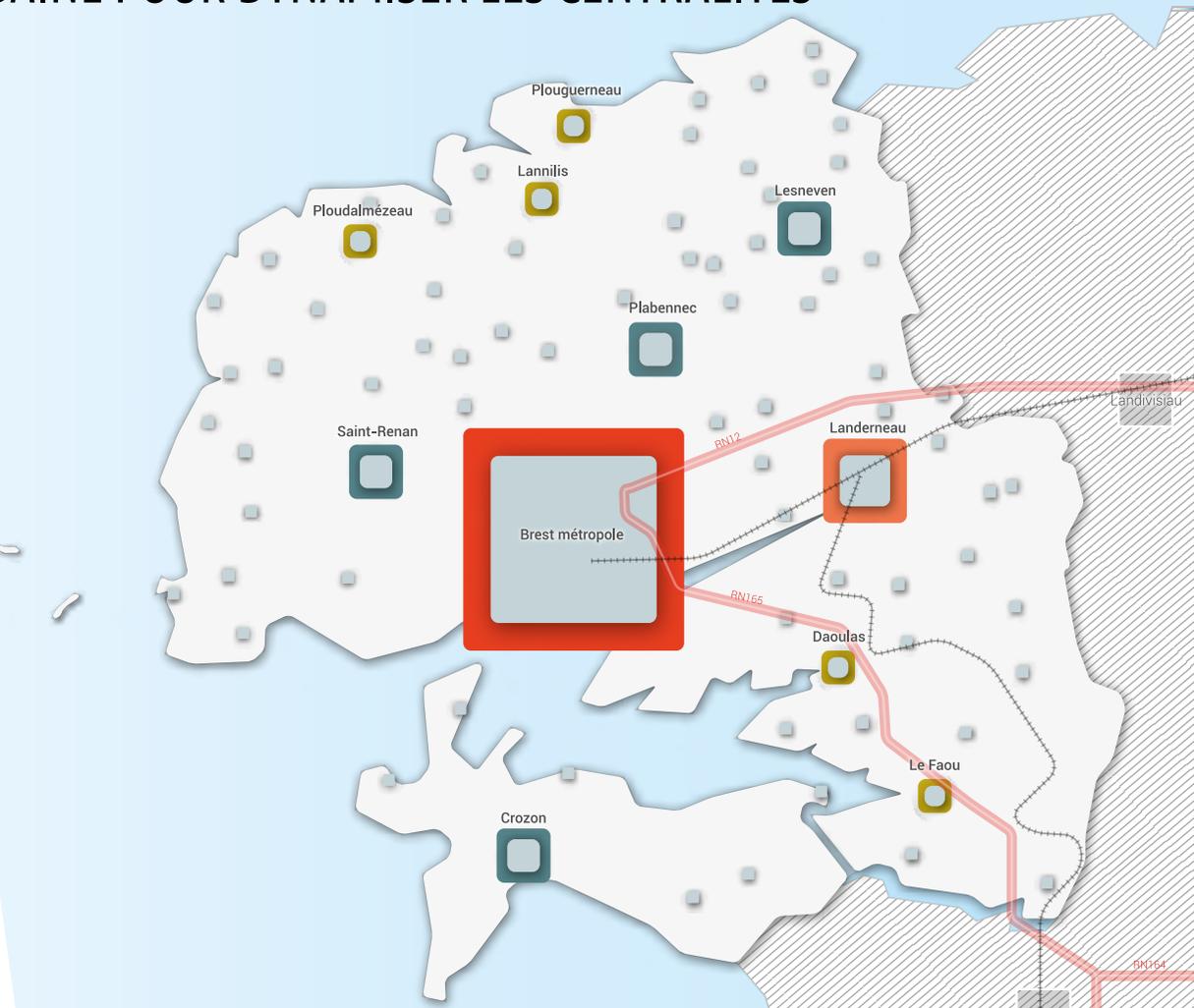
Le projet faisant du développement économique et du renforcement des centralités les défis principaux, l'effort de réduction de la consommation d'espace portera principalement sur l'habitat individuel. En conséquence, pour l'habitat, il s'agit de :

- Faciliter le renouvellement urbain ;
- Mieux utiliser le potentiel offert par le parc de logements existant ;
- Favoriser une plus grande densité en diversifiant les formes urbaines.

Toutefois, le développement économique est également mis à contribution dans l'objectif de sobriété foncière :

- Maîtriser la consommation foncière des zones commerciales et du tertiaire en périphérie ;
- Anticiper afin d'organiser la disponibilité foncière pour les activités économiques non compatibles avec l'habitat ;
- Favoriser le développement des activités économiques liées à la mer.

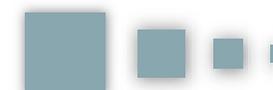
La nécessité de réduction des consommations foncières s'applique tout autant aux équipements et aux infrastructures qu'au développement résidentiel et économique. À accessibilité et efficacité d'usage égales, l'objectif est de privilégier les choix d'aménagement les plus économes en foncier.



S'appuyer sur les pôles urbains

- La polarité métropolitaine
- Le pôle urbain de Landerneau
- Les pôles structurants
- Les pôles relais

Dynamiser les centralités



SOURCE
Fonds de carte : GEOFLA® - ©IGN - Paris - 2009
SRC : RGF93 Lambert93
Projection : Lambert conformal conic
Date de création : 5 Juillet 2016 - Réalisation ADEUPa
Réf. : 201_20160502_TD_01_Armature urbaine





Maintenir les grands équilibres du territoire

➔ CONFORTER L'ÉQUILIBRE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Le commerce constitue une composante essentielle de la dynamique urbaine et économique qui doit s'articuler de façon cohérente avec les fonctions résidentielles du territoire.

La révision du SCoT confirme le besoin de conforter l'équilibre commercial construit depuis deux décennies en lien avec l'armature urbaine et de poursuivre le développement de l'appareil commercial dans une logique de développement durable.

Pour répondre à ces enjeux, trois grandes orientations sont mises en œuvre :

- ➔ Orienter prioritairement le développement commercial vers les zones déjà urbanisées et particulièrement les centralités ;
- ➔ Organiser le développement de l'offre commerciale en fonction de l'armature urbaine ;
- ➔ Mettre le développement commercial au service de la qualité urbaine.

➔ ADAPTER L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS À LA STRUCTURATION URBAINE DU PAYS DE BREST

Privilégier le lien entre urbanisation et transport en commun.

Le déploiement d'une offre performante de transport en commun étant conditionné par un volume suffisant d'usagers, l'offre de service sera prioritairement orientée vers les zones les plus denses en termes d'habitat, d'emplois et de fréquentation touristique.

Parallèlement, l'urbanisation nouvelle est privilégiée à proximité de l'offre de transport en commun existante ou en projet.

Faciliter les nouvelles pratiques de mobilité.

La priorité est donnée à une organisation urbaine favorisant les courtes distances, donc aux déplacements pouvant être effectués en modes doux pour renforcer la qualité de vie au quotidien et la santé des habitants. Cette organisation nécessite de :



ADAPTER L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS À LA STRUCTURATION URBAINE DU PAYS DE BREST

- Développer la pratique de la marche et du vélo pour les déplacements de proximité pour renforcer la qualité de vie au quotidien et la santé des habitants ;
- Faire des politiques de stationnement un levier pour faciliter l'utilisation des modes doux et des transports en commun pour accéder aux services, aux équipements et aux commerces ;
- Articuler et connecter les réseaux et inciter aux échanges entre les modes de déplacement par des services adaptés.

Optimiser l'utilisation du réseau routier existant.

La raréfaction des finances publiques et la protection de l'environnement invitent les collectivités à repenser la gestion de la voirie. Dans cette dynamique, l'optimisation des infrastructures existantes, en n'y apportant que le minimum de linéaire supplémentaire est une priorité.

L'amélioration des déplacements à l'intérieur du Pays de Brest suppose notamment d'optimiser les trafics entre l'est et l'ouest de la métropole brestoise et entre le nord et le sud du Pays.



- Favoriser l'utilisation des modes doux dans les centralités
- Développer le réseau de transport en commun urbain
- Renforcer les liaisons en transport en commun entre :**
 - La polarité métropolitaine et le pôle urbain de Landerneau (TER)
 - La polarité métropolitaine et les pôles structurants
 - Moderniser la ligne ferroviaire Brest-Quimper
- Conforter les infrastructures de transport structurantes**
 - Aéroportuaire
 - Portuaire
 - Ferrée
 - Optimiser les mobilités est-ouest et nord-sud
 - Préserver un potentiel franchissement de l'ÉLorn

SOURCE
 Fonds de carte : GEOFLA® - ©IGN -Paris - 2009
 SRC : RGF93 Lambert93
 Projection : Lambert conformal conic
 Date de création : 5 Juillet 2016 - Réalisation ADEUPA
 Réf. : 201 20160502 TD 01 Amature urbaine





La co-construction du Projet d'Aménagement de Développement Durables

La concertation est une phase de co-construction qui donne la possibilité aux élus, citoyens, acteurs économiques et associations de contribuer à la révision du SCoT.

- Pour vous informer et vous permettre de participer à la proposition de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le pôle métropolitain du Pays de Brest vous invite à l'une des 4 réunions publiques qui se tiendront :
- **Jeu**di 15 septembre de 18h00 à 20h00 : Centre Culturel François Mitterrand à Plouzané ;
 - **Mer**credi 21 septembre de 18h00 à 20h00 : Salle du Temps Libre à Crozon ;
 - **Mardi** 27 septembre de 18h00 à 20h00 : Salle Armorica (espace Jacques Le Guellec) à Plouguerneau ;
 - **Jeu**di 29 septembre de 18h00 à 20h00 : Le Family à Landerneau.

Des documents en consultation :

Vous pouvez consulter le document de PADD sur le site internet du pôle métropolitain du Pays de Brest : www.pays-de-brest.fr rubrique « Révision du SCoT ».

Vous trouverez également l'intégralité des diagnostics dans la rubrique « révision du SCoT ».

Nous faire parvenir vos contributions :

- Ecrire à l'adresse postale du pôle métropolitain du Pays de Brest ou par courrier électronique.
- Un registre de concertation publique est présent au siège de chaque intercommunalité et à celui du pôle métropolitain.



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



Informations

18 rue Jean Jaurès BP 61321 – 29213 Brest Cedex 1
02 98 00 62 30
contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr